

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 26 novembre 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées

NOR : JUSF2432130A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées ;

Vu les départs de Mme Mireille DHARREVILLE et Mme Christelle MAZAC et le mail de confirmation de la CGT en date du 8/11/2024 relatif à la modification des représentants en CSA-T pour leur organisation syndicale ;

Vu le départ de Mme Sylvie ARTIGUSSE et le mail de confirmation du SNPES PJJ/FSU en date du 25/11/2024 relatif à la modification des représentants en CSA-T pour leur organisation syndicale ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élues les représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

3 Titulaires :
Madame Marie-Julie BOUCAYS
Monsieur Jérôme ROUX
Monsieur Jonathan KATZ

3 Suppléants :
Madame Amélie MANCA
Madame Bernadette FIOL
Monsieur Sébastien VILLANOVA

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

1 Titulaire : Madame Fabienne LADA

1 Suppléant : Madame Malika GOSSART FARROUDJ

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

2 Titulaires :
Madame Carole CASTELBOU
Monsieur Nicolas ROGER

2 Suppléants :
Monsieur Christophe SCHMUTZ
Monsieur Christophe GROS

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 novembre 2024

La directrice territoriale de la PJJ Haute-Garonne / Ariège / Hautes-Pyrénées

Angéline LACARRERE

